

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305

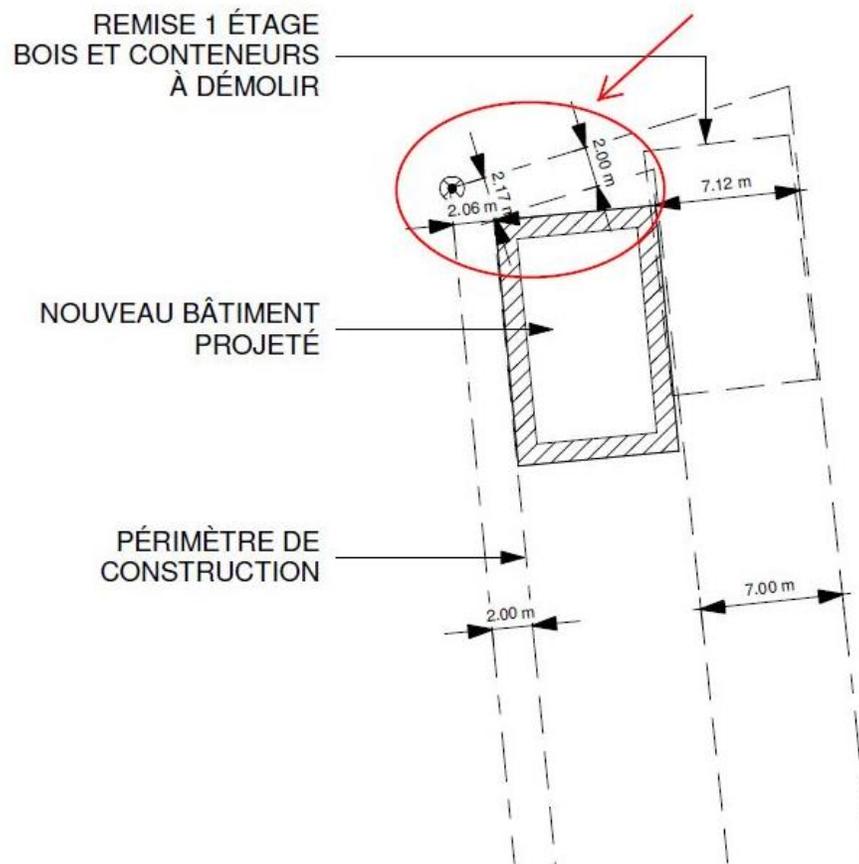


PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

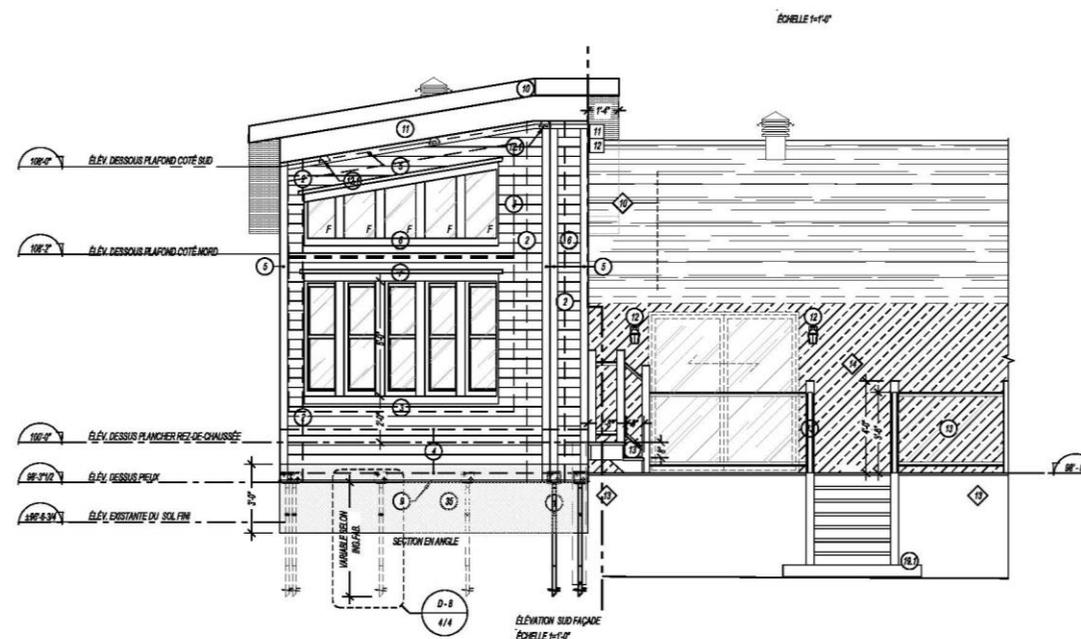
Déroptions pendant cette séance

10.2 - DM-2023-0020 - Construction d'un bâtiment accessoire destiné à l'entreposage (2621, boulevard du Curé-Labelle), implanté à deux (2) mètres de la ligne latérale au lieu de trois (3) mètres, le bâtiment servira à remplacer les conteneurs (remplis de matériaux)



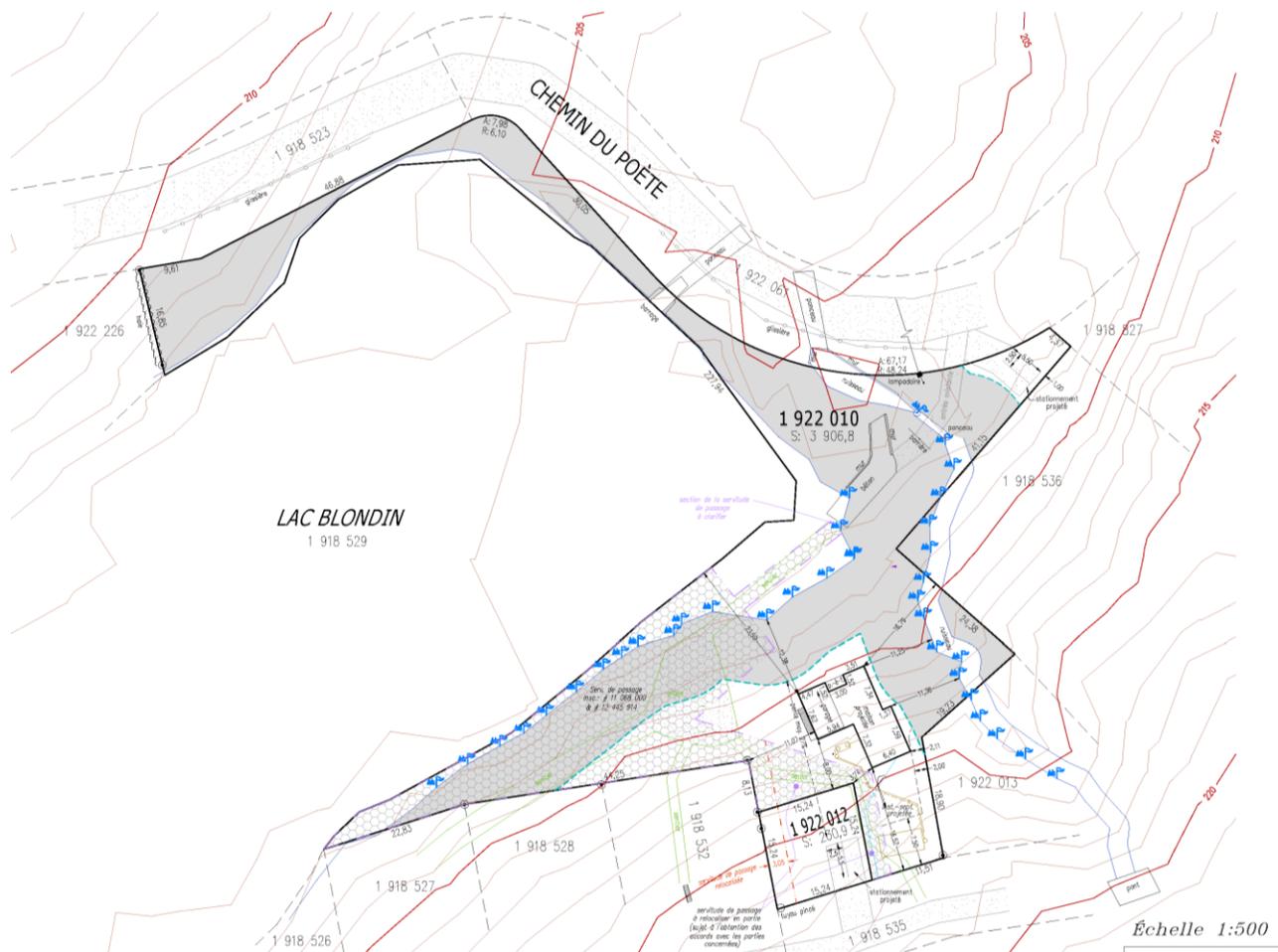
Dérogrations pendant cette séance

10.3 - DM-2023-0029 - Hauteur d'une véranda (1220, chemin du Lac-Renaud), hauteur de 5,87 m au lieu de 5,04 m, soit la hauteur totale du bâtiment principal



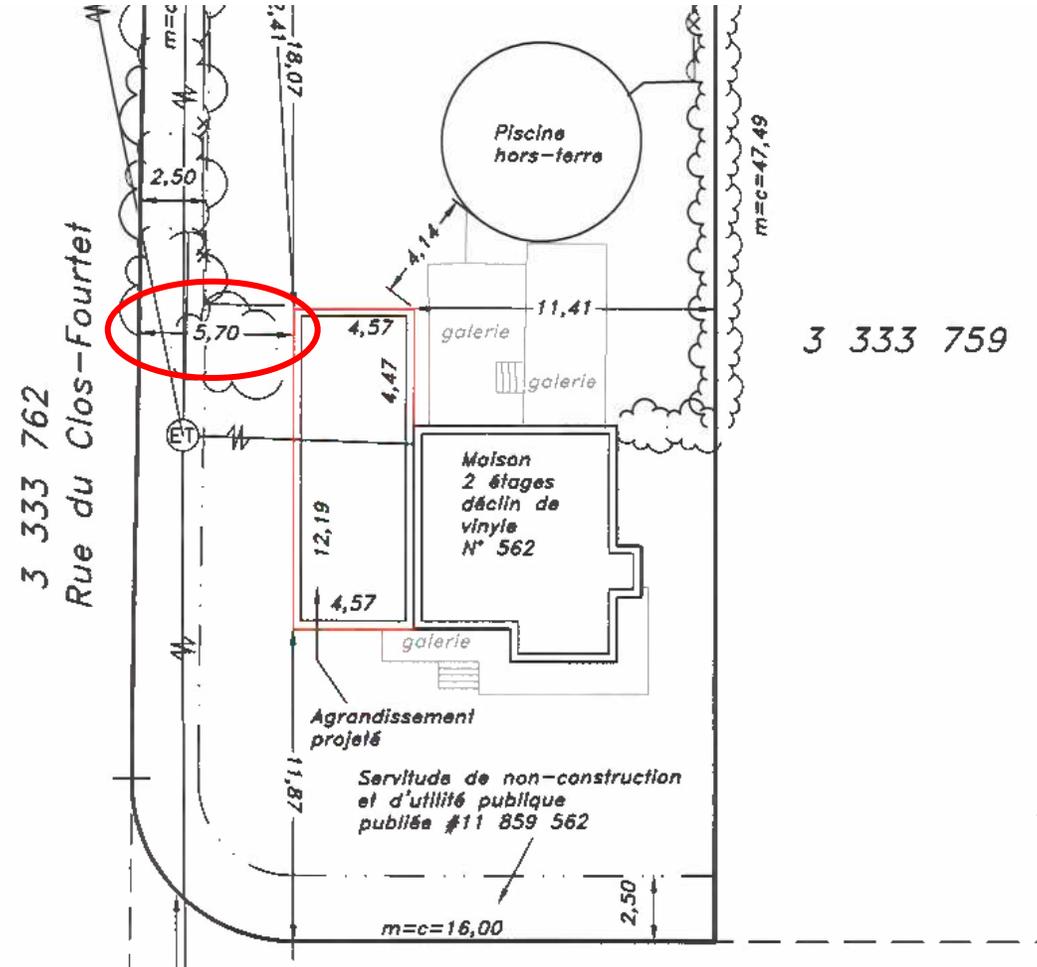
Dérogations pendant cette séance

10.4 – DM-2023-0031 - Superficie minimale d'un lot résidentiel (lot vacant 1 922 010 situé sur le chemin du Lac-Blondin), construction résidentielle sur un lot ayant une superficie de 3 906,8 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés



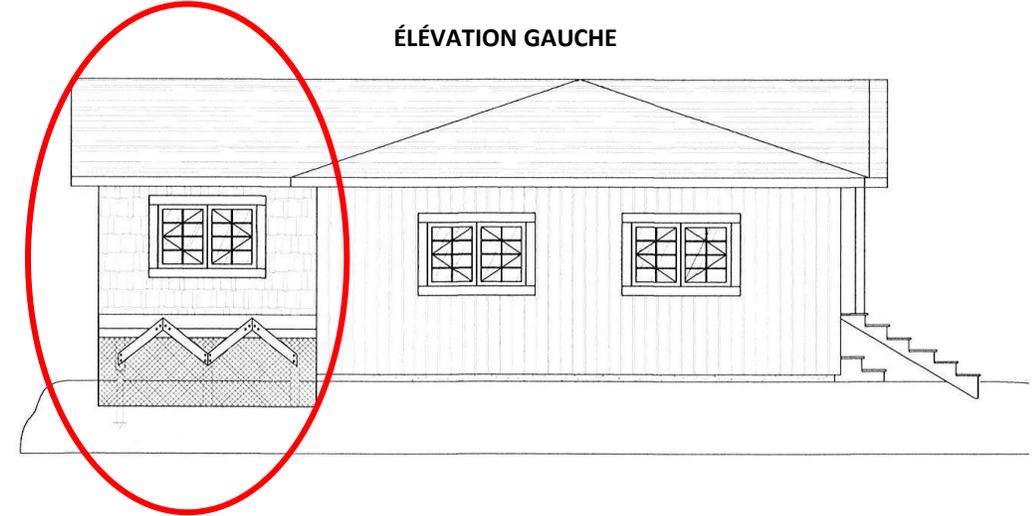
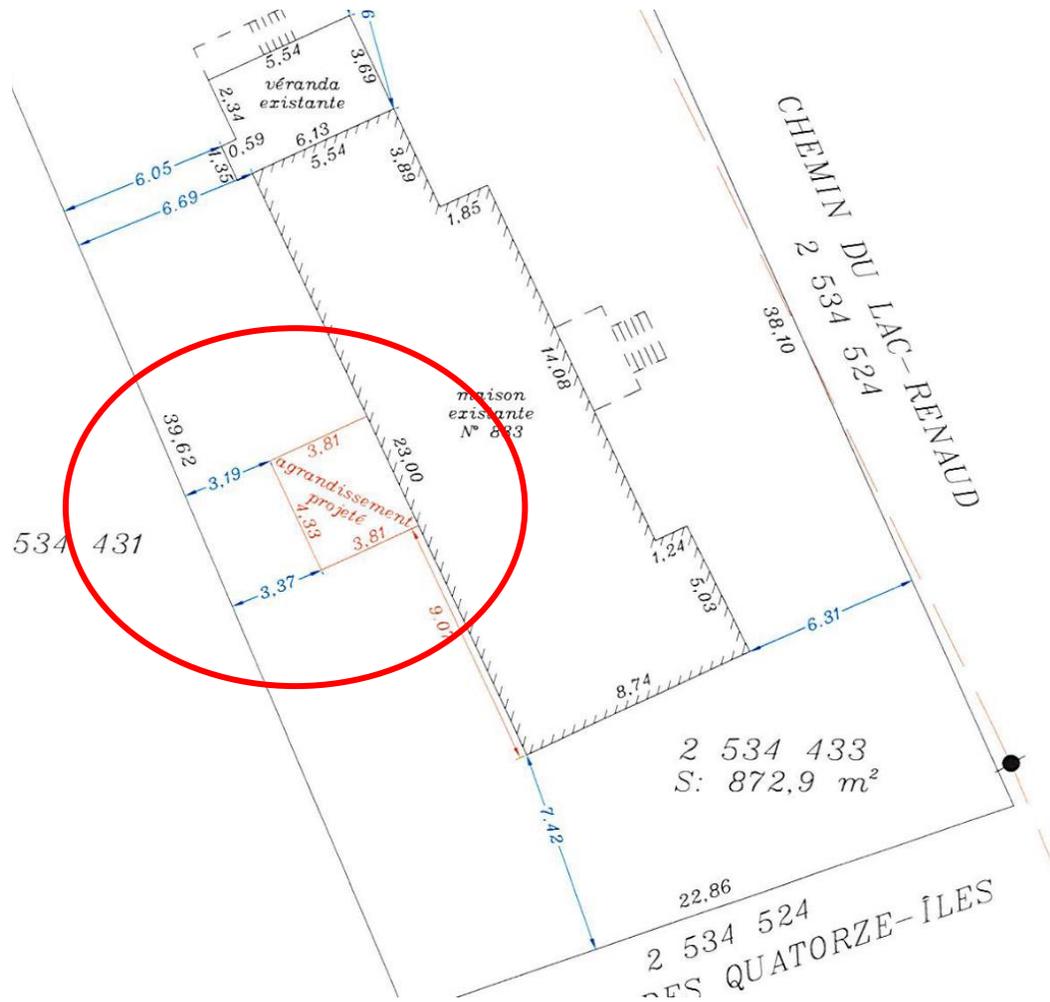
Dérogations pendant cette séance

10.6 – DM-2023-0034 - Marges d'implantation de l'agrandissement projeté de l'habitation unifamiliale (562, rue du Clos-Micot), 5,70 mètres de la marge avant secondaire au lieu d'une distance de 6,75 mètres



Déroptions pendant cette séance

10.7 – DM-2023-0035 - Marges d'implantation de l'agrandissement projeté de l'habitation unifamiliale (1126, chemin du Lac-Renaud), implantation du bâtiment principal à 3,19 mètres de la ligne arrière de terrain au lieu d'une distance minimale de 7,5 mètres



1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

Infrastructures requises

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Achat du terrain		2 000 000 \$						2 000 000 \$
Réservoir P.S.L	261 435 \$	1 488 565 \$	1 250 000 \$					3 000 000 \$
Règlement Rue Principale (117 à Châtelet – Rue Brunette au 1050)	1 722 513 \$	1 373 807 \$						3 096 320 \$
Réfection des infrastructures de la rue Principale (entre Chatelet et Brunette) 420m				400 000 \$	2 800 000 \$			3 200 000 \$
Réfection de ponceau Ruisseau Marois (rue Principale)			5 600 000 \$					5 600 000 \$
Rue collectrice École – Cœur des courants			250 000\$	1 500 000 \$	750 000\$			2 500 000 \$
Correction des intersections - Principale & autres			50 000 \$	250 000 \$				300 000 \$
Construction d'une passerelle - 117 & futur lien			500 000 \$	2 000 000 \$	1 500 000 \$			4 000 000 \$
Rue Shaw entre du Nord et 117			125 000 \$	1 250 000 \$				1 375 000 \$
Réfection chaussée & autres - école secondaire				125 000 \$	1 000 000 \$			1 125 000 \$
Construction d'un nouveau feu de circulation 117				60 000 \$	400 000 \$			460 000 \$

Croissance et mutation organisationnelle

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Équipements d'entrepreneurs	345 873 \$	1 677 127 \$	320 000 \$	225 000 \$	775 000 \$			3 343 000 \$
Garage municipal		1 000 000 \$	2 400 000 \$	2 400 000 \$	2 400 000 \$			8 200 000 \$
Dépôt de neiges usées			250 000 \$	25 000 \$	2 750 000 \$			3 025 000 \$
Usine de traitement des eaux usées					250 000 \$	1 250 000 \$		1 500 000 \$
Réserve d'eau potable domaine Laurentien					500 000 \$	2 500 000 \$		3 000 000 \$
Nouveau puit PSL		100 000 \$			1 000 000 \$			1 100 000 \$
Abris à sel					200 000 \$			200 000 \$
Trottoir rue de l'École			50 000 \$					50 000 \$
TOTAL	345 873 \$	2 777 127 \$	3 020 000 \$	2 650 000 \$	7 875 000 \$	3 750 000 \$		20 418 000 \$

Objectif : Revoir et optimiser notre modèle d'affaires afin d'atteindre les résultats suivants :

- Augmenter notre niveau de service et nous affranchir des aléas et de la sous-traitance
- Stabiliser l'augmentation des coûts d'opérations (Inflation, coût de l'essence, pénurie de main-d'œuvre, quasi-monopoles, etc.)
- Bâtir et maintenir des équipes de travail spécialisées et efficaces
- Adapter nos méthodes de travail aux nouvelles réalités (Changement climatiques, réglementation, urbanisation, etc.)

	Antérieur	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Honoraires professionnels – pôle du savoir & PFT bibliothèque*	388 420 \$	44 580 \$						433 000 \$
Bibliothèque - Plans d'architecture et de génie civil		1 215 000 \$						1 215 000 \$
Bibliothèque- Construction			3 000 000 \$	5 000 000 \$	2 200 000 \$			10 200 000 \$
Bibliothèque – Stationnement, éclairage et aménagements			500 000 \$	2 000 000 \$	1 500 000 \$			4 000 000 \$
Bibliothèque – déplacement du Chemin du Plein-Air			50 000 \$	200 000 \$	25 000 \$			275 000 \$
Honoraires professionnels - études avant projets		500 000 \$	500 000 \$					1 000 000 \$
TOTAL	388 420 \$	1 759 580 \$	4 050 000 \$	7 200 000 \$	3 725 000 \$	- \$	- \$	17 123 000 \$

* Mandat octroyé à l'été 2022, livrable en février 2023.

Maintien et réfection des actifs (Réseau routier)



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Règlement 793 Chaussée, bordures, trottoirs	2 080 519 \$	919 481 \$						3 000 000 \$
Fondation et pavage de la Montée Sauvage	441 400 \$	50 000 \$						491 400 \$
Réfection du boulevard des Clos-Prévostois		250 000 \$	2 250 000 \$					2 500 000 \$
Règlement parapluie - investissement annuel dans le réseau routier		50 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	950 000 \$			3 000 000 \$
Fondations et pavage - Rue des Champs							1 000 000 \$	1 000 000 \$
Fondations et pavage – Rue des Anciens							1 250 000 \$	1 250 000 \$
Reconstruction rues Ferland et Félix Leclerc							1 350 000 \$	1 350 000 \$
TOTAL	2 521 919 \$	1 269 481 \$	3 250 000 \$	1 000 000 \$	950 000 \$	- \$	3 600 000 \$	12 591 400 \$



Maintien et réfection des actifs (Réseaux intégrés aqueduc et égouts)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Règlement honoraires professionnels – aqueduc/égout/pavage	142 940 \$	146 333 \$	35 727 \$					325 000 \$
Boul Lac St François réfection infras	3 250 600 \$	125 000 \$						3 375 600 \$
Aqueduc-Égout-Chaussée rue du Nord				844 000 \$				844 000 \$
Aqueduc et égout rue Paquette					25 000 \$	225 000 \$		250 000 \$
Aqueduc, égout et pavage rue des Cyprès							1 350 000 \$	1 350 000 \$
Infras rue des pins						75 000 \$	675 000 \$	750 000 \$
Honoraires professionnels aqueduc/égout/pavage			150 000 \$	200 000 \$				350 000 \$
Rue du Nord et Paquin - Entre station et 117						150 000 \$	1 350 000 \$	1 500 000 \$
TOTAL	3 393 540 \$	271 333 \$	185 727 \$	1 044 000 \$	25 000 \$	450 000 \$	3 375 000 \$	8 744 600 \$



Maintien et réfection des actifs (Réseau pluvial, ponceaux majeurs et barrages)



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Réfection de l'égout pluvial au 941 Principale		50 000 \$	450 000 \$					500 000 \$
Barrage du Lac Saint-François phase II		2 000 000 \$						2 000 000 \$
Drainage rue des Gouverneurs et des Anciens	309 000 \$							309 000 \$
Réfection du ponceau Montée Ste-Thérèse				50 000 \$	450 000 \$			500 000 \$
Réfection des ponceaux M-02, M-03 et M-04 sur la rue Louis-Morin						100 000 \$	700 000 \$	800 000 \$
Réfection du ponceau - intersection Mozart et 117.							750 000 \$	750 000 \$
Réfection du ponceau sur la rue Brosseau - Décharge du Lac-Écho							675 000 \$	675 000 \$
TOTAL	309 000 \$	2 050 000 \$	450 000 \$	50 000 \$	450 000 \$	100 000 \$	2 125 000 \$	5 534 000 \$



Maintien et réfection des actifs (Sécurité civile et incendie)

	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Changement appareils respiratoires APRIA	330 000 \$						330 000 \$
Équipement pour camion "mini-rescue"	26 247 \$						26 247 \$
Habits de combats	13 947 \$						13 947 \$
Achat camion "mini-rescue"	332 000 \$						332 000 \$
Remplacement de sept tablettes véhiculaires	29 397 \$						29 397 \$
Remplacement 2 pompes portatives					35 000 \$		35 000 \$
Remplacement du véhicule 1101			85 000 \$				85 000 \$
Remplacement du véhicule 1103		85 000 \$					85 000 \$
Remplacement de l'autopompe-citerne 1141				1 500 000 \$			1 500 000 \$
Centre de services aux sinistrés	200 000 \$						200 000 \$
TOTAL	931 590 \$	85 000 \$	85 000 \$	1 500 000 \$	35 000 \$	- \$	2 636 591 \$





	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes	Total
Pick-up électriques		80 000 \$	160 000 \$	160 000 \$			400 000 \$
F 150, 4 roues motrices		80 000 \$				100 000 \$	180 000 \$
Voitures électriques					90 000 \$	45 000 \$	135 000 \$
Camion 10 roues		250 000 \$					250 000 \$
Camion Transit – hauteur libre de 7 pieds		75 000 \$					75 000 \$
F-5501 6 roues avec boîte dompeuse	225 000 \$						225 000 \$
2 Remorques avec équipements	50 000 \$						50 000 \$
Camion 10 roues électrique						400 000 \$	400 000 \$
Balai de rue électrique						675 000 \$	675 000 \$
TOTAL	275 000 \$	485 000 \$	160 000 \$	160 000 \$	90 000 \$	1 220 000 \$	2 390 000 \$



Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Investissements 2023-2025

Volets	2023	2024	2025	Total
Infrastructures requises pour l'école secondaire	2 000 000\$	800 000 \$	3 810 000 \$	6 610 000 \$
Infrastructures de centralité et de la bibliothèque	1 759 580 \$	4 050 000 \$	7 200 000\$	13 009 580 \$
Maintien et réfection des actifs				
Réseau routier	1 269 481 \$	3 300 000 \$	1 000 000 \$	5 569 481 \$
Réseau intégré aqueduc et égouts	1 645 140\$	585 727 \$	5 789 000 \$	8 019 867 \$
Alimentation et distribution de l'eau	2 272 565 \$	1 300 000 \$	250 000 \$	3 822 565 \$
Réseau d'égouts sanitaires	200 000 \$	- \$	- \$	200 000 \$
Réseau pluvial, ponceaux majeurs et barrages	2 050 000 \$	6 050 000 \$	50 000 \$	8 150 000 \$
Sécurité civile et incendie	931 590 \$	85 000 \$	1 585 000 \$	2 601 590 \$
Flotte et équipements	1 952 127 \$	805 000 \$	385 000 \$	3 142 127 \$
Garage municipal, abri à sel, dépôt à neige	1 000 000 \$	2 650 000 \$	2 425 000 \$	6 075 000 \$
Conservation, parcs et espaces verts, autres infras	607 995 \$	200 000 \$	- \$	807 995 \$
TOTAL	15 688 478 \$	19 825 727 \$	22 494 000 \$	58 008 205 \$

Sources de revenus

- Subvention
- Taxes foncière
- Nouveau projet

Projets de 100 logements

- Frais de croissance 600 000,00 \$
- Taxe de parc \$\$\$
- Taxes foncières 265 000,00 \$
- Plus 100 unités qui paie l'aqueduc 200\$
- Les égouts 66 \$ et 195 \$
- Les matières résiduelles 195 \$

Total de 330 600,00\$ par an

Finance plus ou moins 4,5 millions de route, d'aqueduc, d'asphalte, de services publiques.

Profite à tous.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 13 mars 2023;
- Procès-verbal de correction du 15 mars 2023; et
- Assemblée de consultation publique du 3 avril 2023.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 11 avril 2023

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
59956 à 60156	970 854,45 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
66825 à 67038	513 350,25 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement numéro 601-86 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249



Zone visée : C-249
Zones contiguës : H-247, C-248, P-250 et C-251

	Zone visée
	Zones contiguës

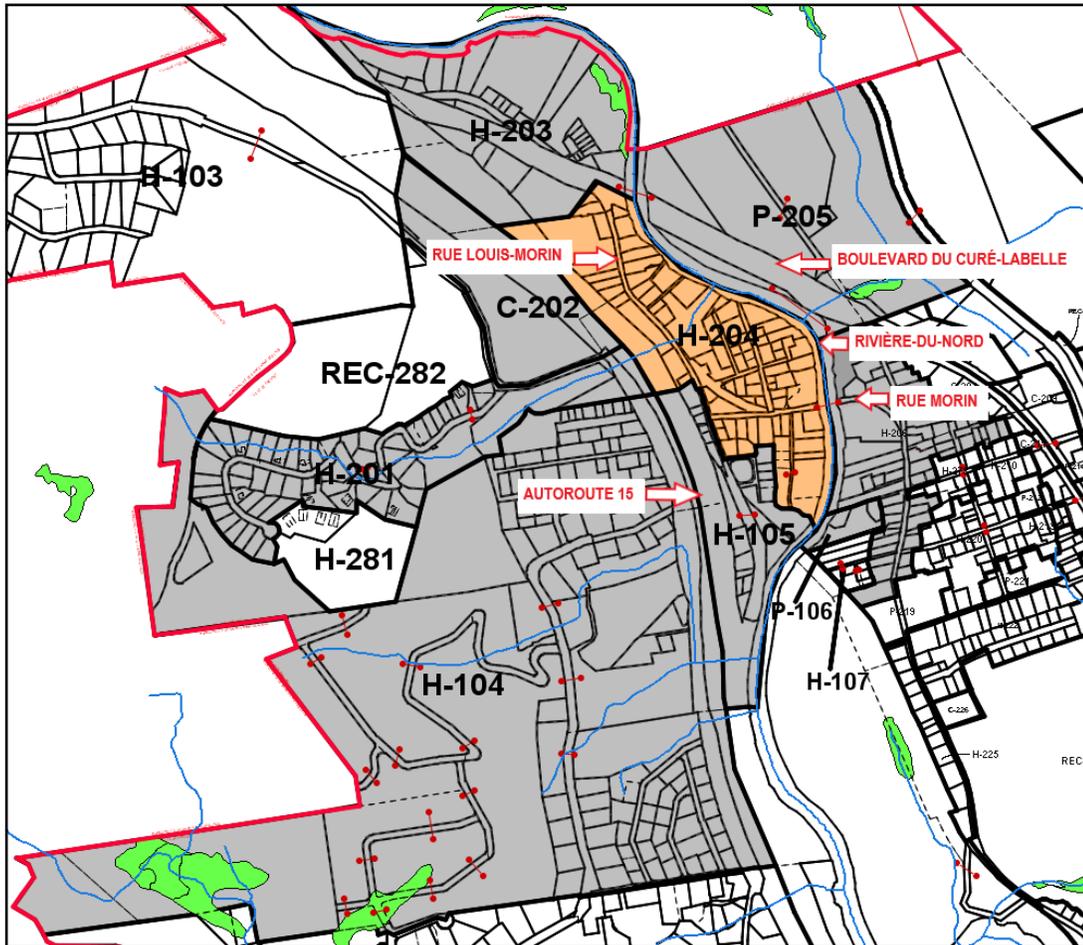
Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement numéro 601-87 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple

- La démarche d'amendement est initiée afin de revoir des dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple lorsqu'un bâtiment n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout ou seulement desservi par le service d'aqueduc;
- Cet amendement permettra de faciliter l'application de la réglementation;
- Les nouvelles dispositions réglementaires édictées s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Prévost.

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation multifamiliale (H4) et projet intégré (pour l'usage habitation multifamiliale (H4)) dans la zone H-204



Zone visée : H-204

Zones contiguës : H-104, H-105, P-106, H-201, C-202, H-203, P-205, H-206



Zone visée



Zones contiguës

3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88

Non officiel



**3.3 Adoption – Second projet de règlement
numéro 601-88**

Non officiel



3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88

Non officiel



3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88

Non officiel

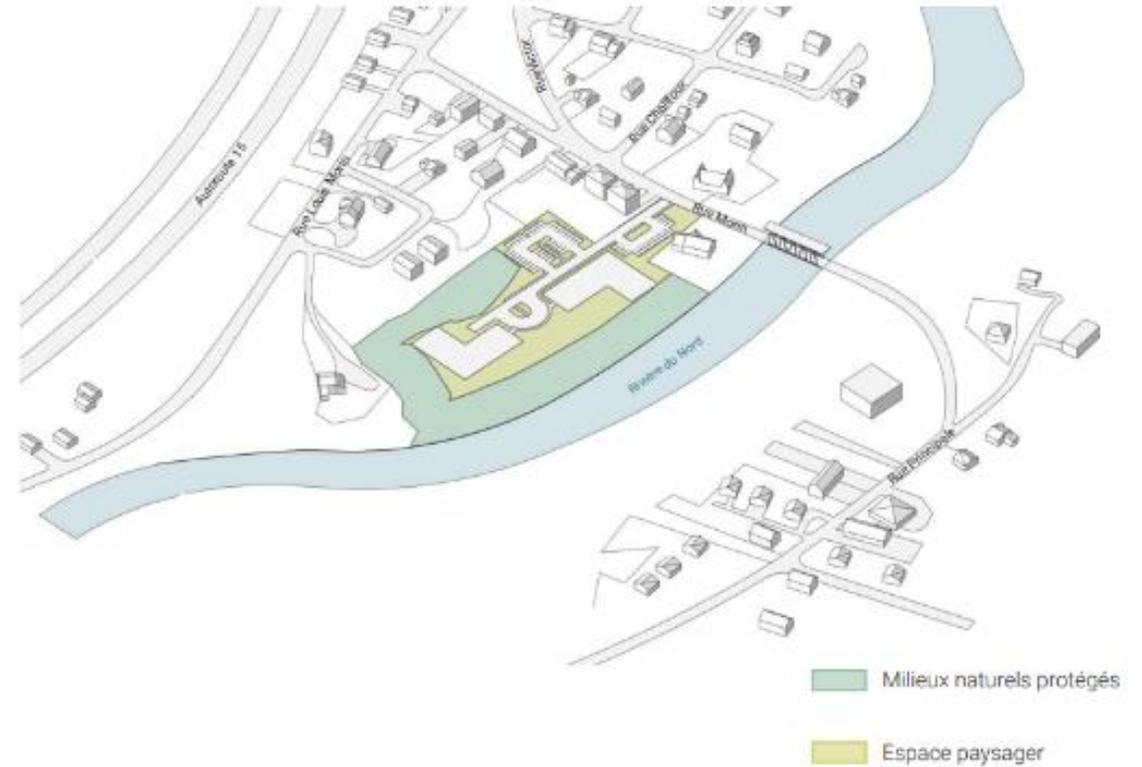
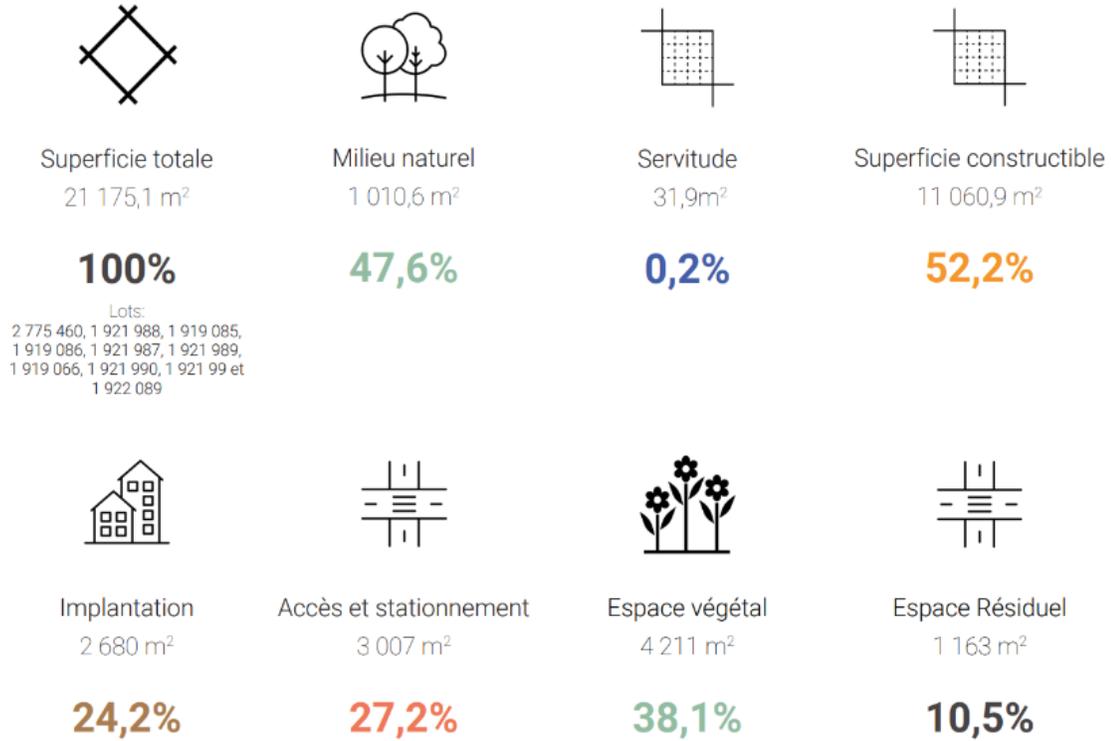


3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88

Non officiel



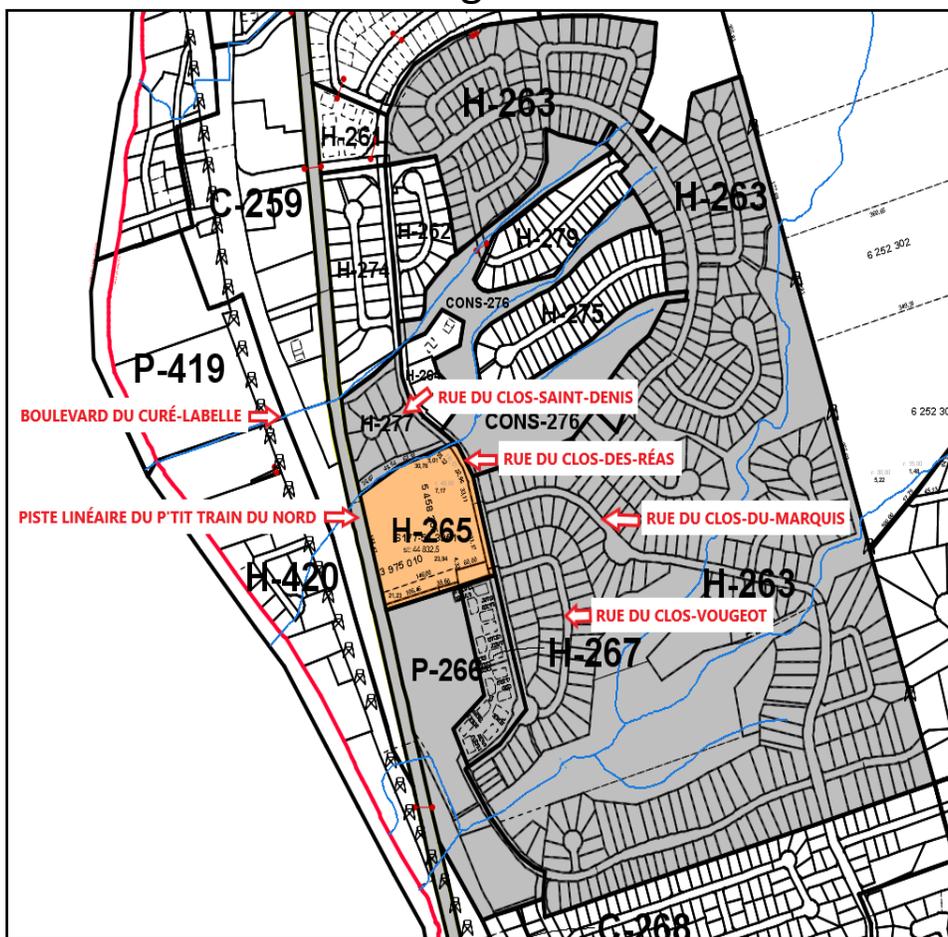
3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-88



Non officiel

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, d'autoriser l'usage habitation trifamiliale (H3) en mode isolé et de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) dans la zone H-265



Zone visée : H-265

Zones contiguës : H-263, P-266, H-267, CONS-276, H-277, REC-401



Zone visée



Zones contiguës

3.4 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost



Non officiel



Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Règlement 787-1 modifiant le règlement 787 afin d'augmenter la dépense à la suite d'une majoration du coût des travaux

- Le règlement 787-1 a pour objet d'augmenter la dépense (et donc l'emprunt nécessaire) suivant la hausse des coûts pour la réalisation des travaux.
- Montant de l'emprunt initial : 3 090 000 \$
- Montant de l'emprunt révisé : 3 359 000 \$
 - Augmentation de 269 000 \$
- Le cas échéant, la procédure référendaire sera tenue conformément aux règles en vigueur dont les détails seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Règlement 794-1 modifiant le règlement 794 pour y retirer des équipements et ainsi réduire l'emprunt et la dépense

- Le règlement 794-1 a pour objet de retirer des équipements prévus initialement au règlement 794 suivant une révision des besoins futurs de la Direction des infrastructures. Le retrait de ces équipements entraîne une diminution de l'emprunt et de la dépense nécessaire pour réaliser les fins de ce règlement.
- Montant de l'emprunt initial : 1 223 000 \$ (taxes nettes)
- Montant de l'emprunt suivant le retrait d'équipements : 785 000 \$ (taxes nettes)
 - Réduction de 438 000 \$
- Le cas échéant, la procédure référendaire sera tenue conformément aux règles en vigueur dont les détails seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.7 Adoption – Règlement 814-1 modifiant le règlement 814 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux

- Le règlement 814-1 a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux de rehaussement hydraulique sur la rue de l'Érablière, et ce, suivant l'ouverture des soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux.
- Montant de l'emprunt initial : 784 000 \$
- Montant de l'emprunt révisé : 937 000 \$
 - Augmentation de 153 000 \$
- Le cas échéant, la procédure référendaire sera tenue conformément aux règles en vigueur dont les détails seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.8 Adoption – Règlement 817-1 amendant le règlement de tarification 2023 (Autorisation de démolition d'un immeuble)

- Le règlement 817-1 a pour objet d'amender le règlement de tarification 2023 afin d'y ajouter une tarification pour les demandes d'autorisation de démolition faite en vertu du *Règlement 821 relatif à la démolition d'immeubles*.

Gestion règlementaire

3.9 Adoption – Règlement 823 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoire et leurs équipements pour le Service de sécurité incendie

- Le règlement 823 a pour objet de décréter une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoire et leurs équipements pour le Service de sécurité incendie.
- Montant de l'emprunt : 375 000 \$
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Le cas échéant, la procédure référendaire sera tenue conformément aux règles en vigueur dont les détails seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.10 Adoption – Règlement 824 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et autorisant un emprunt à cette fin

- Le règlement 824 a pour objet d'acquérir des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures.
- Montant de l'emprunt : 1 402 000 \$ (taxes nettes)
- Durée de l'emprunt : 10 ans
- Le cas échéant, la procédure référendaire sera tenue conformément aux règles en vigueur dont les détails seront communiqués par avis public.

Équipements	Estimation des coûts (Montant taxes nettes)
Tracteur chargeur	400 000,00 \$
Pelle hydraulique compacte	270 000,00 \$
Équipement multifonctionnel	185 000,00 \$
2 camionnettes	155 000,00 \$
Souffleur	250 000,00 \$
Contingences	101 000,00 \$
Sous total :	1 361 000,00 \$
Frais de financement (± 3 %) :	40 830,00 \$
Montant total :	1 401 830,00 \$
Montant total à financer (arrondi au millier) :	1 402 000,00 \$

Gestion règlementaire

3.11 Adoption – Règlement 825 établissant un programme de subvention à l'achat d'outils extérieurs électriques

- Le règlement 825 a pour objet d'établir un programme de subvention pour l'achat d'outils extérieurs électriques.

- Outils visés électriques, à pile ou à fil :
 - Tondeuse, d'une largeur de coupe de 30 cm (12 po) ou plus
 - Tondeuse robotisée (dite autonome), peu importe sa largeur de coupe;
 - Tracteur à gazon;
 - Souffleur à feuilles;
 - Souffleur à neige;
 - Pelle à neige;
 - Motoculteur ou rotoculteur.
 - Tondeuses manuelles, dites à rouleaux, bien que non électriques.

3.11 Adoption – Règlement 825 établissant un programme de subvention à l'achat d'outils extérieurs électriques



Programme incitatif

15 à 30 % de subvention sur l'achat d'appareil électrique chez l'un de nos commerçants

Gestion règlementaire

3.12 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 826 concernant la salubrité et l'entretien des immeubles

- Le règlement 826 a pour objet d'édicter des règles relativement à la salubrité et l'entretien des immeubles sur le territoire de la Ville.

Gestion règlementaire

3.13 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 827 de régie interne du Comité consultatif du Fonds pour la consommation responsable

- Le règlement 827 a pour objet de constituer le Comité consultatif du Fonds pour la consommation responsable et d'établir les règles de régie interne de ce comité.

Gestion règlementaire

3.14 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 828 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'une école secondaire

- Le règlement 828 a pour objet l'acquisition d'un terrain constitué d'une partie du lot 5 578 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en vue de l'aménagement d'une école secondaire.
- Montant de l'emprunt : 3 455 000,00 \$
- Durée de l'emprunt : 40 ans

Gestion règlementaire

3.15 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 829 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'un écoquartier

- Le règlement 829 a pour objet l'acquisition d'un terrain constitué d'une partie du lot 5 578 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en vue de l'aménagement d'un écoquartier.
- Montant de l'emprunt : 2 477 000,00 \$
- Durée de l'emprunt : 40 ans

Gestion règlementaire

3.16 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 831 sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre

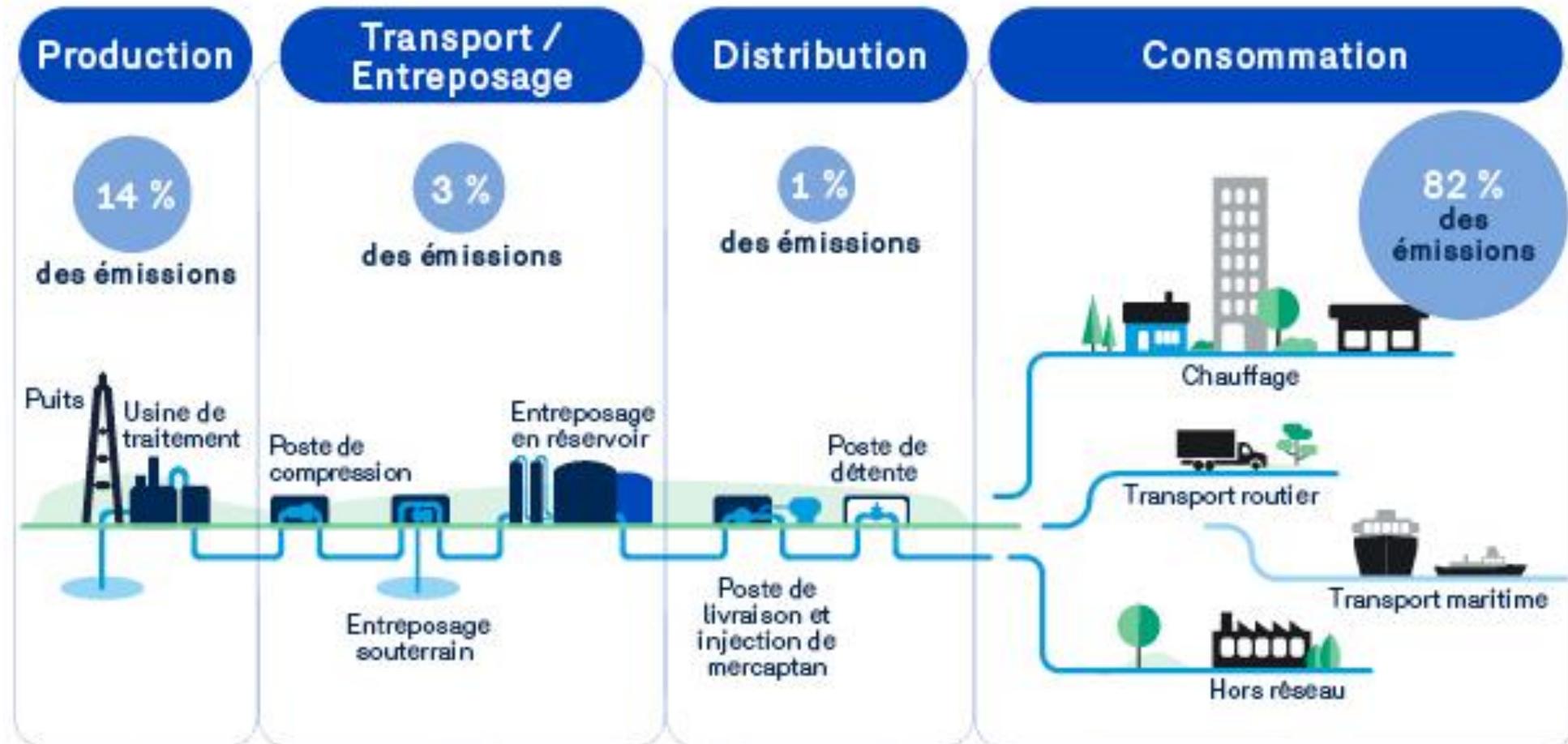
- Le règlement 831 a pour objet d'édicter des règles visant la décarbonation des bâtiments et d'autres mesures de réduction de gaz à effet de serre.
- Les règles prévues par ce règlement seront plus restrictives que les règles édictées par le gouvernement du Québec par l'entremise des règlements suivants :
 - *Code de construction*, RLRQ, c. B-1.1, r. 2;
 - *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout*, RLRQ, c. Q 2, r. 1.1; et
 - *Règlement sur les appareils de chauffage au bois*, RLRQ, c. Q 2, r. 1.

3.16 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 831 concernant la décarbonation des bâtiments

- Combustible fossile
- Interdiction pour les nouvelles installations seulement



Source des émissions de GES du gaz naturel



Le méthane, qui compose 95 % du gaz naturel, est un gaz à effet de serre 81 fois plus puissant que le CO₂ sur 20 ans. Les fuites de gaz naturel de fracturation rendent ce combustible très nocif pour l'environnement. + 85% au Canada, du gaz naturel est obtenu par fracturation. Donc en gros ce n'est pas mieux que le charbon.



Chauffe terrasse

Interdiction des chauffes terrasses au
combustible fossile



UTILISATION D'APPAREILS À COMBUSTIBLE FOSSILE

- Interdiction d'utilisation lors d'avertissements de smogs (sauf panne)

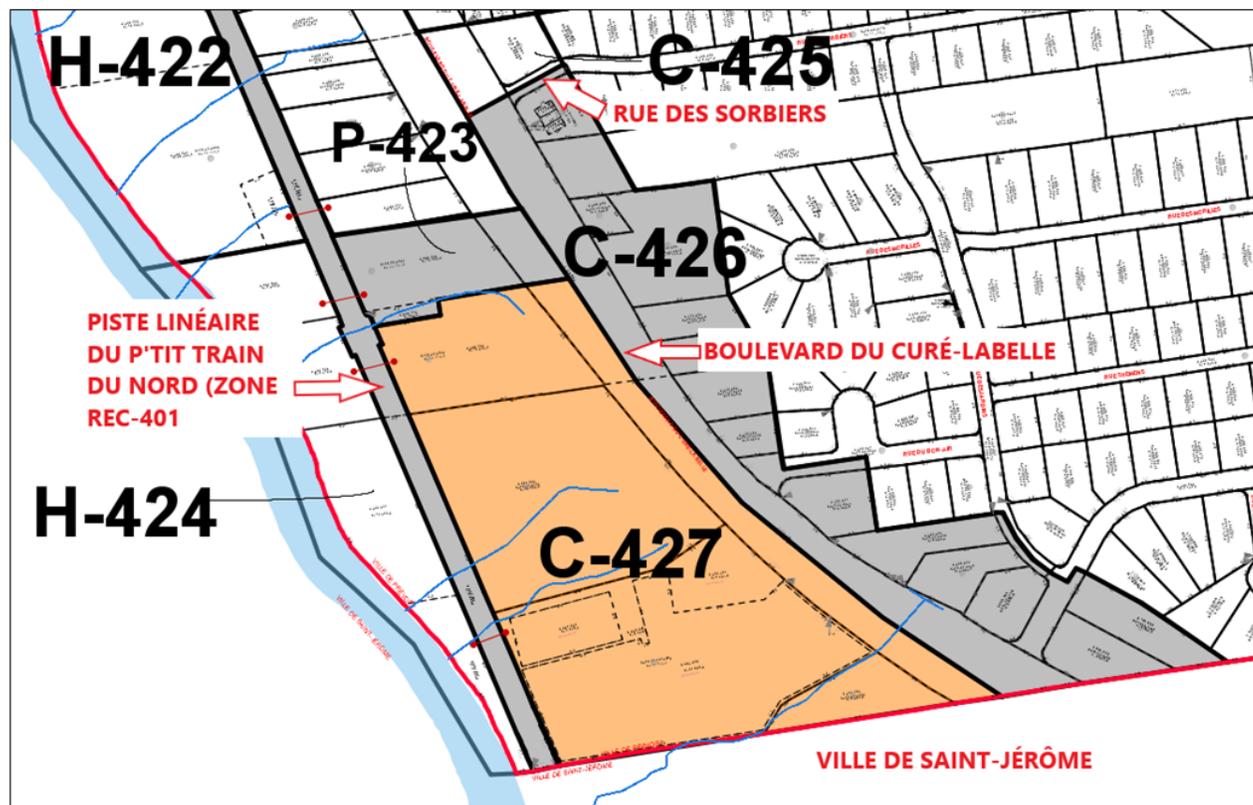
Écoutez les scientifiques, pas les gestionnaires de portefeuille

Commencez maintenant la transition énergétique



Gestion règlementaire

3.17 et 3.18 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement de zonage numéro 601-90 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d’y ajouter comme usage spécifiquement prohibé l’usage C310 – Entrepôts polyvalents destinés à la location (entrepilage domestique intérieur), de retirer comme usage spécifiquement autorisé l’usage C402 – Établissement de vente, de location ou d’entretien de machinerie lourde ou de matériel de chantier et l’usage C406 – Établissement de vente et d’installation de pièces et accessoires d’automobiles neufs, dans la zone C-427



Zone visée : C-427

Zones contiguës : REC-401, P-423, C-426 et la limite municipale de la Ville de Saint-Jérôme

	Zone visée
	Zones contiguës



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Cession d'une partie du lot 2 534 715 du cadastre du Québec – Entente de principe





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Marquage sur la chaussée – Appel d'offres public TP-SP-2023-04

	Soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Lignes-Fit inc.	384 870,00 \$	442 504,28 \$

Gestion des contrats

5.2 Fauchage des terrains vacants et des accotements – Demande de prix TP-DP-2023-16 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Entreprise Dominic Alarie (9187-9999 Québec inc.)	36 894,79 \$	42 419,78 \$
2	Lee Ling Paysagement (9213-0871 Québec inc.)	N'a pas soumissionné	
3	C.G.E. Entretien saisonnier SENC	N'a pas soumissionné	

Gestion des contrats

5.3 Étude géotechnique pour la reconstruction du boulevard du Clos-Prévostois – Demande de prix ING-DP-2023-18 – Octroi de contrat

Fournisseurs		Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.)	20 520,00 \$	23 592,87 \$
2	Solmatech inc.	25 250,00 \$	29 031,19 \$
3	Qualilab Inspection inc.	26 700,00 \$	30 698,33 \$
4	Englobe Corp.	Aucune offre de prix reçue	

Gestion des contrats

5.4 Services professionnels pour l'aménagement du parc Domaine Laurentien – Demande de prix ING-DP-2023-19 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Karyne architecte paysagiste (KAP) inc.	32 750,00 \$	37 654,31 \$
2	Nvira environnement inc.	55 200,00 \$	63 466,20 \$
3	Rousseau-Lefebvre inc.	Aucune offre de prix reçue	
4	Fahey & associés inc.	Aucune offre de prix reçue	
5	BMA Architecture de paysage inc.	Aucune offre de prix reçue	

Gestion des contrats

5.5 Services de signalisation pour forages sur le boulevard du Clos-Prévostois – Demande de prix
ING-DP-2023-21 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Signalisation de Ville inc.	9 084,82 \$	10 445,27 \$
2	SRB Signalisation	15 195,50 \$	17 471,03 \$
3	Les Signaleurs du Nord inc.	Aucune offre de prix reçue	

Gestion des contrats

5.6 Remplacement des escaliers extérieurs situés à l'arrière de l'hôtel de ville – Demande de prix
TP-DP-2023-23 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Soudure Métalco inc.	8 350,00 \$	9 600,41 \$
2	Soudure Blondin inc.	10 094,00 \$	11 605,58 \$

Gestion des contrats

5.8 Achat d'un véhicule hybride usagé – Demande de prix ENV-GRÉ-2023-26 – Octroi de contrat

	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	9458778 Canada Limité (Audi St Bruno)	30 513,00 \$	35 082,32 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

9.1 Marathon du P'tit Train du Nord – Autorisation de passage sur le territoire de Prévost

Édition 2023 du Marathon du P'tit Train du Nord

- Samedi 30 septembre
- Dimanche 1^{er} octobre



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

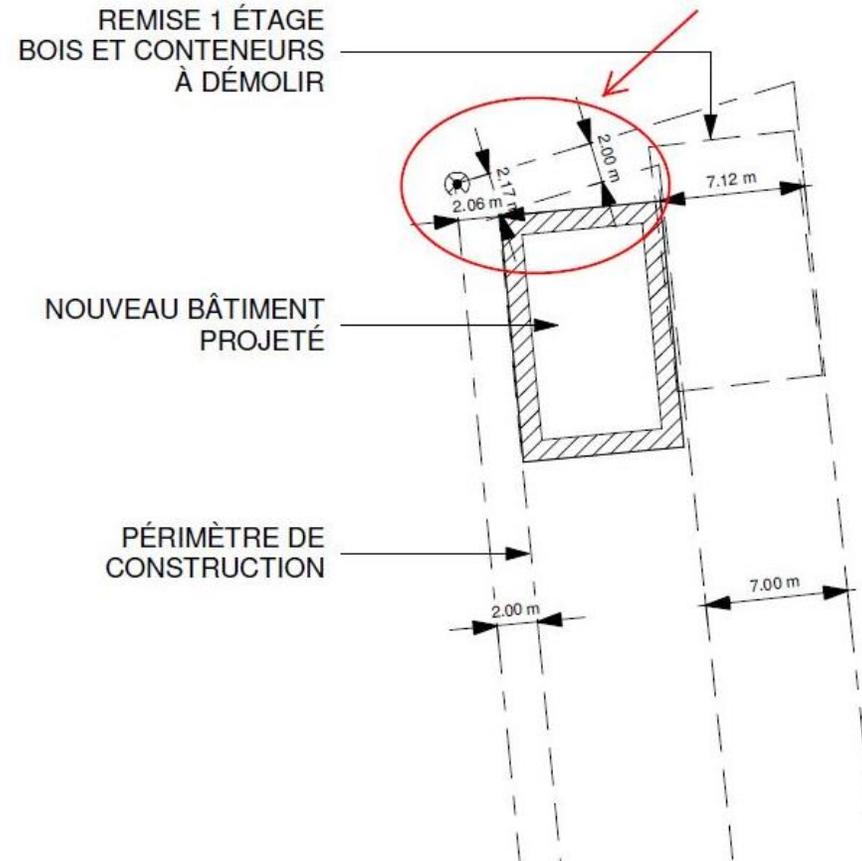
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

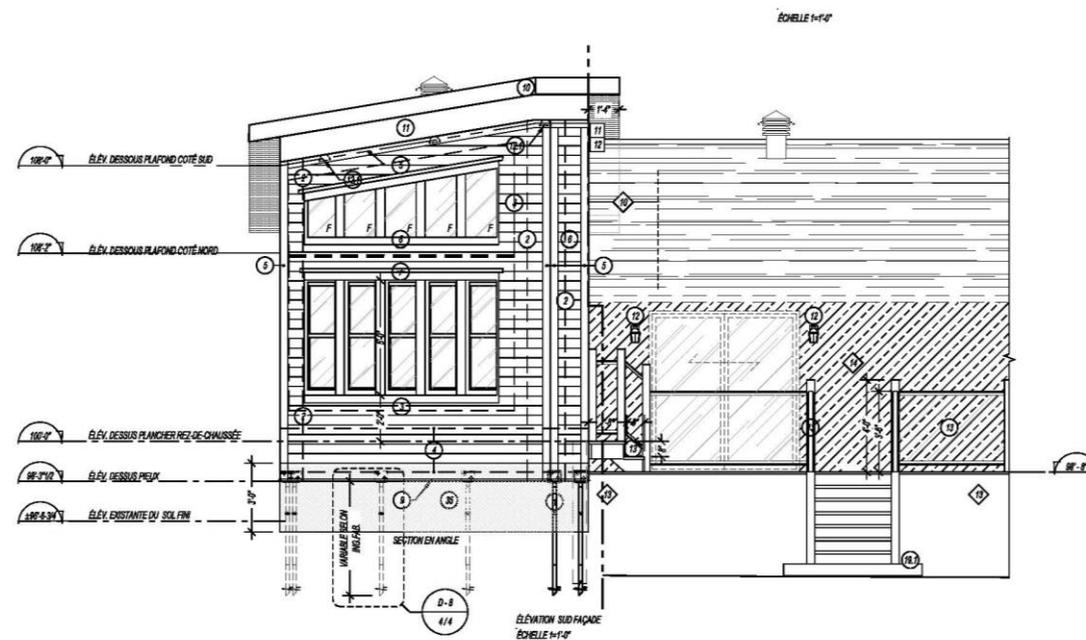
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0020 visant la construction d'un bâtiment accessoire destiné à l'entreposage – Propriété sise au 2621, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 227 504 du cadastre du Québec)



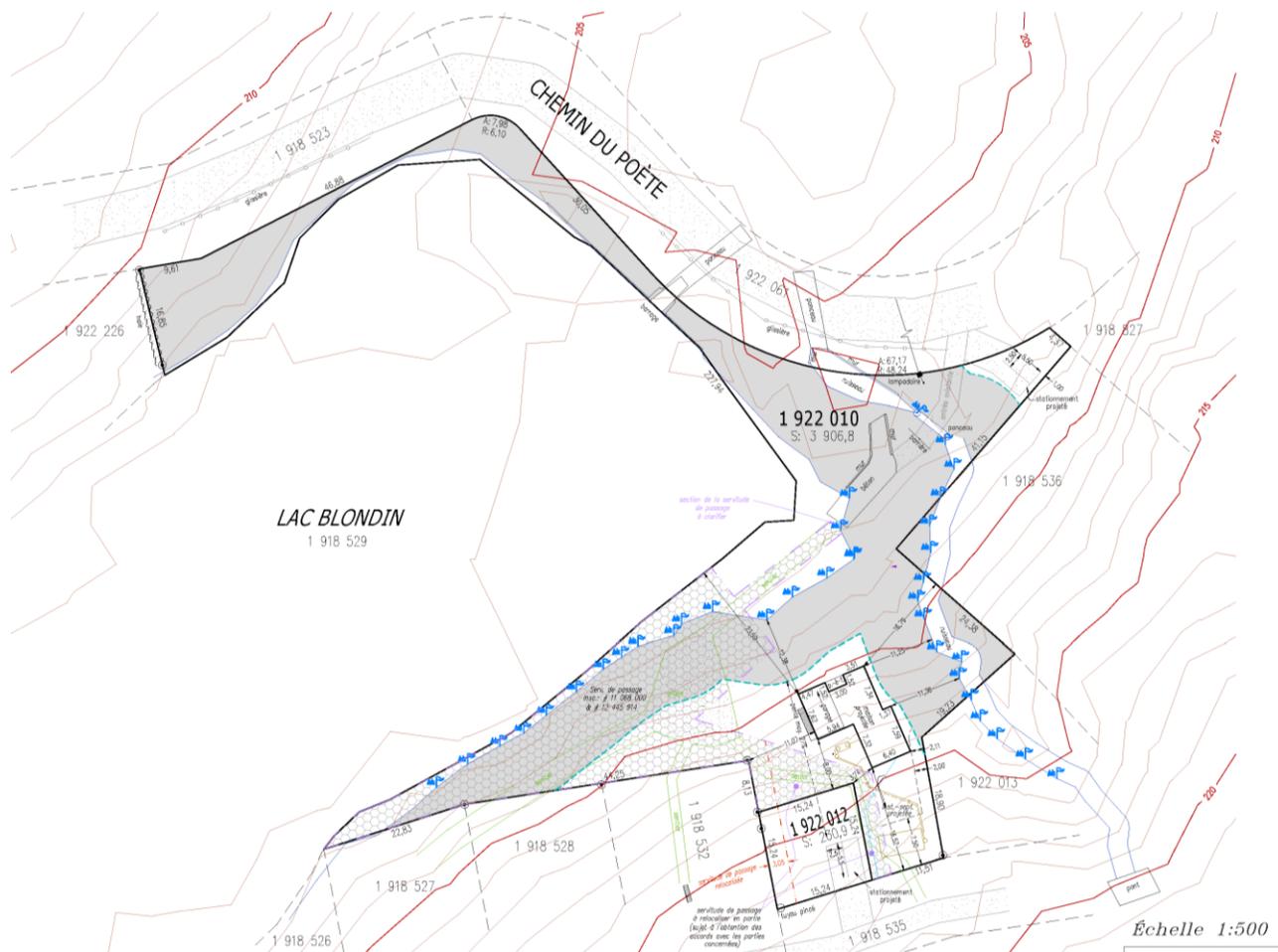
Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0029 visant la hauteur d'une véranda –
Propriété sise au 1220, chemin du Lac-Renaud (Lot 2 532 087 du cadastre du Québec)



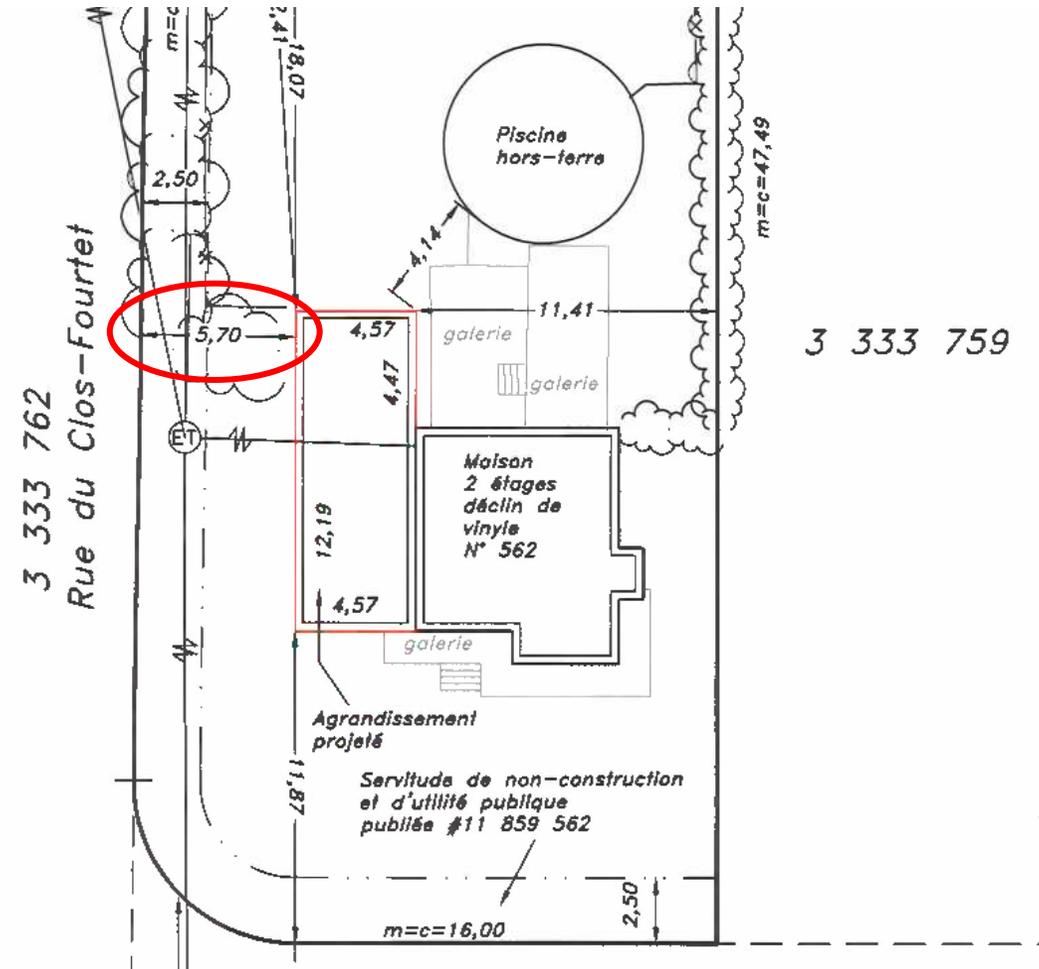
Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0031 visant la superficie minimale d'un lot résidentiel – Propriété sise au sur le lot vacant situé sur le chemin du Lac-Blondin (Lot 1 922 010 du cadastre du Québec) (lot situé à l'ouest du 606, chemin du Poète)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0034 visant les marges d'implantation de l'agrandissement projeté de l'habitation unifamiliale – Propriété sise au 562, rue du Clos-Micot (Lot 3 333 760 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de PIIA numéro 2023-0021 visant la construction d'un bâtiment accessoire commercial destiné à l'entreposage – Propriété située au 2621, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 227 504 du cadastre du Québec)

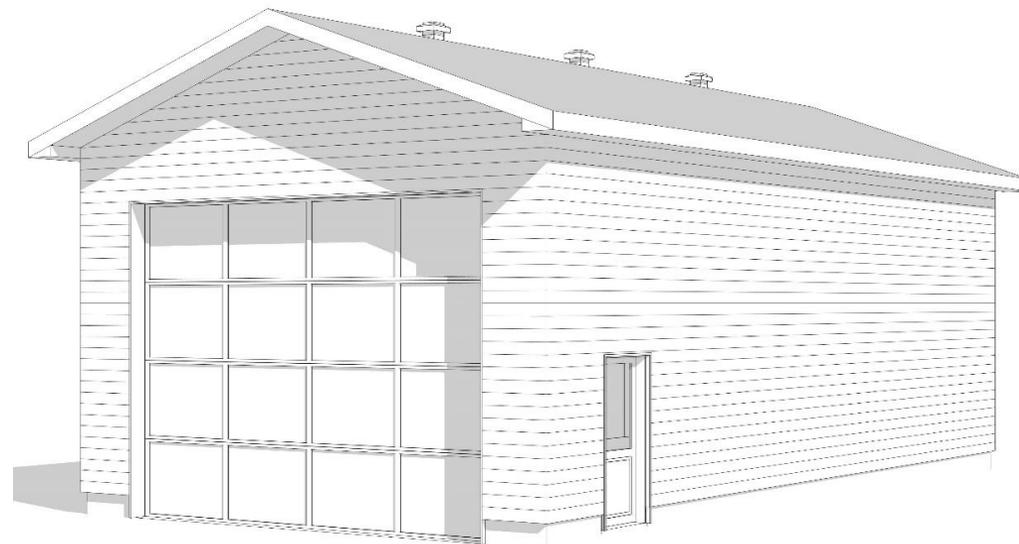
REVÊTEMENT DE TOITURE :

BARDEAUX D'ASPHALTE DE MARQUE IKO DYNASTY DE COULEUR VERT ÉMERAUDE :



REVÊTEMENT EXTÉRIEUR :

FIBRE DE BOIS PRESSÉE DE MARQUE MAIBEC (CANEXEL) DE COULEUR SABLE :



Gestion de l'urbanisme

10.9 Demande de PIA numéro 2023-0033 visant l'agrandissement du bâtiment commercial – Propriété située au 3023, boulevard du Curé-Labelle (Lots 2 225 893 et 2 225 889 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

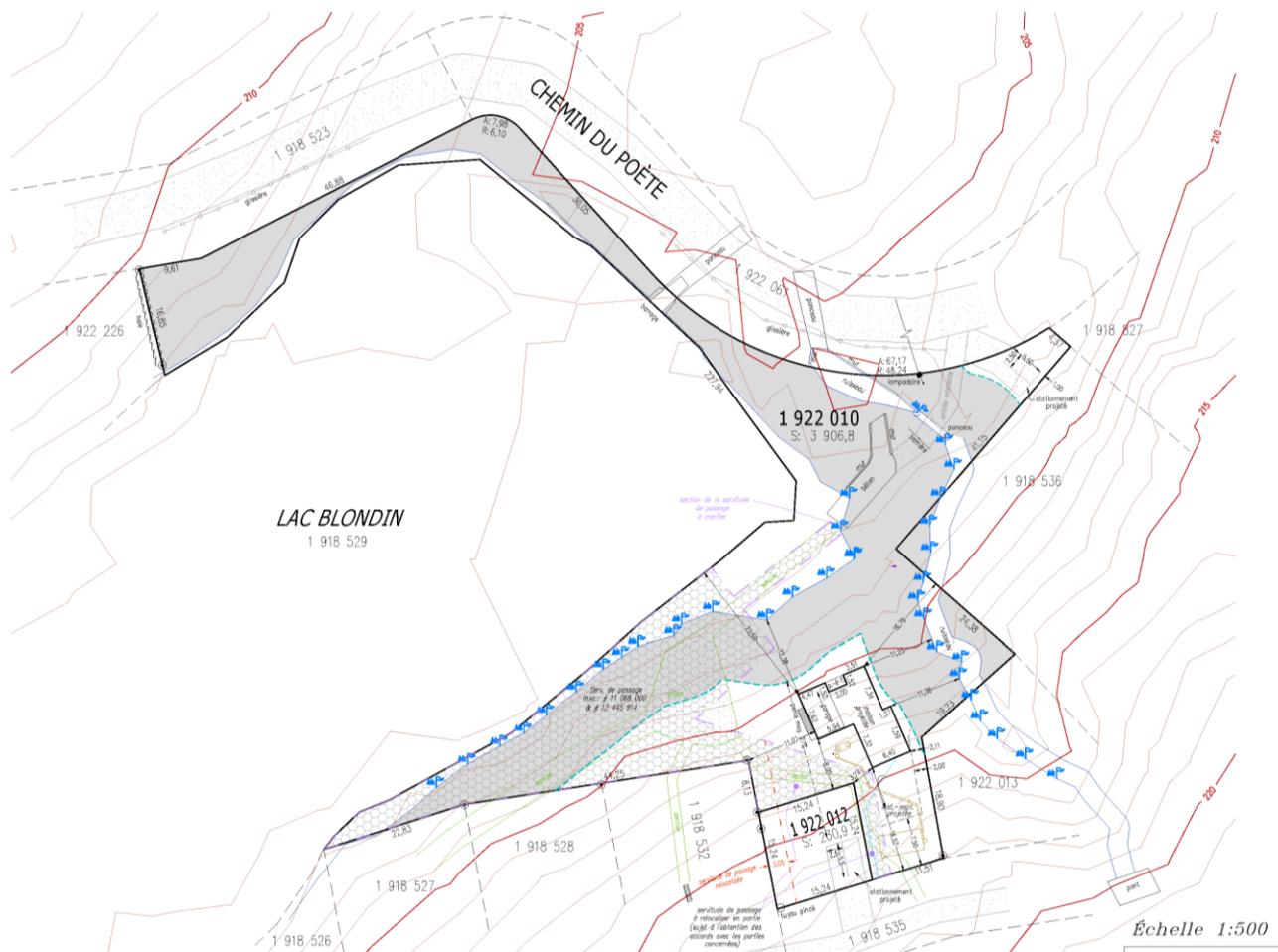
10.9 Demande de PIA numéro 2023-0033 visant l'agrandissement du bâtiment commercial – Propriété située au 3023, boulevard du Curé-Labelle (Lots 2 225 893 et 2 225 889 du cadastre du Québec)

- R.2 REVÊTEMENT DE BOIS HORIZONTAL
TEL QU'D'ISTANT
CIE: MAIBEC
COULEUR: GRÈGE DES CHAMPS 062
COLLECTION: BOIS VÉRITABLE JOINT EN V
- R.3 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
TEL QU'D'ISTANT
CIE: VIOWEST
COULEUR: NOIR (GC 56068)
PROFILÉ: CORRUGUÉ 7/8"
- R.4 REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE
TEL QU'D'ISTANT
CIE: VIOWEST
COULEUR: NOIR (GC 56068)
PROFILÉ: PRESTIGE
- R.5 FASCIA ET SOLIN D'ACIER
CIE: VIOWEST
COULEUR: NOIR (GC 56068)
- R.6 PORTE DE GARAGE, PORTE & CADRE
COULEUR: NOIR (NOIR UNIVERSEL
2116-10 DE BENJAMIN MOORE)
- R.7 ALUMINIUM DES FENÊTRES
COMPAGNIE FABELTA
COULEUR: ANTHRACITE
- R.8 REVÊTEMENT DE BRIGUES
TEL QU'D'ISTANT
- R.9 REVÊTEMENT DE BRIGUES
TEL QU'D'ISTANT
CIE: MANSON BRIGUE OU ÉQUIVALENT
RÉFÉRENCE: NORTH COLLECTION TYPE FLAMENCO II
DIMENSIONS: 1'0" X 3' X 3 1/2"



Gestion de l'urbanisme

10.10 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2022-0652 – Lot 1 922 010 du cadastre du Québec – Madame Sandrine Gauvreau



Gestion de l'urbanisme

10.11 Demande d'usage temporaire – Événement « lancement de produit » – Propriété sise au 3023, boulevard du Curé-Labelle (lots 2 225 892 et 2 225 899 du cadastre du Québec)

Quoi : Lancement d'un nouveau produit

Quand : 27 mai 2023

Où : Microbrasserie Charcuteries Shawbridge

Adresse : 3023, boulevard du Curé-Labelle



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 8 mai 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !